

Le 8 juin 2012

**Par poste prioritaire**

Me Pierre Pelletier  
2843, rue des Berges  
Lévis, Québec  
G6V 8Y5

Me Éric Fraser  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2012-2013  
Dossier Régie: R-3776-2011  
Notre dossier : R045294 FE

---

Cher confrère,

Nous vous transmettons, sous pli, un chèque au montant de 109 850,41 \$ en paiement des frais de participation de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE/CIFQ) dans la cause mentionnée en titre, le tout conformément à la décision D-2012-058 rendue par la Régie de l'énergie, le 24 mai 2012.

Conformément à vos instructions, le chèque a été libellé à l'ordre de l'AQCIE seulement.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



Eric Fraser

rm

p.j.

c.c.: Régie de l'énergie